

SYSTEME D'ÉCHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEEOA).

SECRETARIAT GENERAL

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2017

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAINE (EEEOA)

SECRETARIAT GENERAL

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les Membres du Conseil Exécutif
du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
(EEEOA)

En exécution de la mission qui nous a été confié, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAINE (EEEOA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAINE (EEEOA) de période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ainsi que des notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAINE (EEEOA) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 conformément aux règles et principes comptables décrites dans la note 2.1 des « notes et commentaires aux états financiers » ci-jointes.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'EEEOA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATIONS SUR LES REFERENTIEL COMPTABLE ET RESTRICTION SUR L'UTILISATION DU RAPPORT

Nous attirons l'attention sur la note 2.1 des notes et commentaires aux états financiers, qui décrit les principes et les méthodes comptables retenus pour l'établissement des états financiers. Les états financiers ont été préparés afin de permettre de satisfaire aux obligations de suivi comptable et financier du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) telles que définies dans la convention et les documents afférents. En conséquence, ces états financiers peuvent ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre rapport est préparé conformément à un énoncé de travaux convenus et à son utilisation prévue. Il est donc destiné exclusivement à l'information et à l'utilisation du Secrétariat Général du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), aux organes de l'EEEOA, et à la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il ne devra être utilisé à aucune autre fin.

RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'EEEOA POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le Secrétariat Général de l'EEEOA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers du Système d'Echange d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA) conformément aux Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS/ NICSP) décrites dans les notes aux états financiers (Note 2.1) ci-après, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement de ces états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans son ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celui-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport d'audit.

Lomé, le 10 octobre 2018.

Deloitte Togo
Auditeur Indépendant



Maryse Kalé ADOTEVI
Expert-Comptable Diplômée

Annexe 1
Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat Général, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétariat Général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institution à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Secrétariat Général notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ETATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Informations Générales

Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) est créé par décision A/DEC.5/12/99 lors du 22^{ème} sommet des chefs d'états et de gouvernements de la CEDEAO afin de résoudre la question de l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

Le 29^{ème} sommet des chefs d'états et de gouvernements de la CEDEAO tenu à Niamey en janvier 2006, a adopté l'article relatif à l'accord de siège de la nouvelle organisation de l'EEEOA par décision A/DEC.18/01/06. La Nouvelle organisation a commencé en juillet 2006.

Membres du Conseil d' Administration

Mohammed Gur Usman	Président du conseil
Karimou Chabi Sika	Membre
Francois de Salle Ouedraogo	Membre
Amidou Troare	Membre
Emmanuel Antwi-Darkwa	Membre
Mohammed Maktar Cisse	Membre
Laurent Tossou	Membre
Abdendi Attou	Membre
Ki Siengui Apollinaire	Membre
J.O Makoju	Membre
Kakatsi Mawuena	Membre
Alhaji Timbo	Membre
Victor Onoja	Membre
Jonathan Amoako-Baah	Membre

Auditeur

Deloitte, Togo
63, boulevard du 13 janvier
Immeuble Deloitte, Nyékonakpoé
06 BP 61 825
Lome 06, Togo

Secretariat

West African Power Pool
06 BP 2907 Cotonou
République du Bénin

Banques

Ecobank Bénin
Rue de Gouverneur Bayol
01 B.P. 1280 Cotonou
République du Benin

United Bank for Africa (UBA)
Carrefour des 3 banques
Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 2020 Cotonou
République du Benin

Diamond Bank
01 BP 955 RB Cotonou
République du Benin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat Général, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétariat Général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institution à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Secrétariat Général notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ETATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Informations Générales

Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) est créé par décision A/DEC.5/12/99 lors du 22^{ème} sommet des chefs d'états et de gouvernements de la CEDEAO afin de résoudre la question de l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

Le 29^{ème} sommet des chefs d'états et de gouvernements de la CEDEAO tenu à Niamey en janvier 2006, a adopté l'article relatif à l'accord de siège de la nouvelle organisation de l'EEEOA par décision A/DEC.18/01/06. La Nouvelle organisation a commencé en juillet 2006.

Membres du Conseil d' Administration

Mohammed Gur Usman	Président du conseil
Karimou Chabi Sika	Membre
Francois de Salle Ouedraogo	Membre
Amidou Troare	Membre
Emmanuel Antwi-Darkwa	Membre
Mohammed Maktar Cisse	Membre
Laurent Tossou	Membre
Abdendi Attou	Membre
Ki Siengui Apollinaire	Membre
J.O Makoju	Membre
Kakatsi Mawuena	Membre
Alhaji Timbo	Membre
Victor Onoja	Membre
Jonathan Amoako-Baah	Membre

Auditeur

Deloitte, Togo
63, boulevard du 13 janvier
Immeuble Deloitte, Nyékonakpoé
06 BP 61 825
Lome 06, Togo

Secretariat

West African Power Pool
06 BP 2907 Cotonou
République du Bénin

Banques

Ecobank Bénin
Rue de Gouverneur Bayol
01 B.P. 1280 Cotonou
République du Benin

United Bank for Africa (UBA)
Carrefour des 3 banques
Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 2020 Cotonou
République du Benin

Diamond Bank
01 BP 955 RB Cotonou
République du Benin

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
(Montants exprimés en UC)

	Notes	Solde au 31-12-2017	Solde au 31-12-2016
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	2.2.7.	16 916	34 748
Immobilisations corporelles	2.2.8.	423 856	421 492
Total Actifs immobilisés		440 772	456 240
Actifs courants			
Espèces et Banques	2.2.9.	1 096 511	1 211 471
Créances sur les opérations de changes	2.2.10.	278 395	1 277 649
Autres créances	2.2.11.	258 342	386 877
Charges constatées d'avances	2.2.12.	46 957	39 159
Total Actifs courants		1 680 204	2 915 157
Comptes Créiteurs	2.2.13.	480 159	663 927
Total actif net circulant		1 221 117	2 251 230
Provision pour indemnités de départ	2.2.14.	55 697	30 766
Subvention d'équipement		-	10 180
		55 697	40 946
Total Passif		535 857	704 873
Actif net		1 585 118	2 666 524
Fonds Cumulés	2.2.17.	1 585 118	2 666 524

Les notes ci-jointes font parties intégrantes de l'état de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2017

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2017</u>	<u>Solde au 31-12-2016</u>
RECETTES D'EXPLOITATION			
Contributions des membres		4 615 569	4 443 925
Subventions reçues		-	1 338
Dons		145 873	
Total Recettes d'exploitation	2.2.1.	4 761 442	4 445 263
(Diminution)/Accroissement de la charge de dépréciation		- 1 054 429	421 275
RECETTES TOTALES		3 707 013	4 866 539
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Dépenses du personnel	2.2.2.	- 2 380 749	- 2 277 482
Frais généraux	2.2.3.	- 434 252	- 353 238
Dépenses administratives	2.2.4.	- 967 773	- 1 039 913
Conseil Exécutif et Réunions de comités	2.2.5.	- 608 804	- 466 801
Dépenses d'exploitation avant amortissement		-4 391 960	-4 137 435
Augmentation de la dotation d'amortissement sur la période		- 117 625	- 149 493
Diminution de la subvention d'équipement		10 181	10 181
Total dépenses		-4 499 404	-4 276 746
Recettes financières		24 586	18 205
Dépenses financières		- 313 601	- 185 539
Dépenses financières nettes	2.2.6.	- 289 015	- 167 334
Surplus/(Déficit) de l'exercice transféré sur les fonds cumulés	2.2.16.	-1 081 406	422 458

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de performance financière de l'exercice clos le 31 décembre 2017

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2017</u>	<u>Solde au 31-12-2016</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Rentrée nettes liées à l'exploitation	2.2.15.	20 616	751 646
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2.2.7.	- 135 578	- 45 583
Valeur de cessions d'immobilisation		-	-
Montants net affecté aux activités d'investissement		- 135 578	- 45 583
Montants net affecté aux activités de financement		-	-
Augmentation/(Diminution) de Capital et valeur en espèces		- 114 962	706 063
Solde d'ouverture	2.2.9.	1 211 471	505 408
Augmentation/ (Diminution) au cours de l'exercice		- 114 962	706 063
Solde de clôture	2.2.9.	1 096 510	1 211 471

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**ETAT DE VARIATION DES ACTIFS NETS
(Montants exprimés en UC)**

	<u>Notes</u>	<u>Montant</u>
2017		
Solde au 1er Janvier	2.2.17.	2 666 524
Surplus de la période	2.2.16.	- 1 081 406
Solde au 31 Décembre	2.2.17.	<u>1 585 118</u>
2016		
Solde au 1er Janvier	2.2.17.	2 244 066
Déficit de la période	2.2.16.	422 458
Solde au 31 Décembre	2.2.17.	<u>2 666 524</u>

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de variation des actifs nets de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les états financiers des pages 2 à 5 ont été approuvés par le Conseil Exécutif le.....et ont signé.

Secrétaire Général

Nom et signature


 SIENGUI A. KI

Président du Conseil Exécutif

Nom et signature


 USMAN QUR MOHAMMED

NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2017

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)

NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en Unités de Compte)

1. GENERALITES

Le Système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA) a été créé par Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en vue de trouver une solution au problème de l'insuffisance d'approvisionnement en énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

Initialement, l'EEEOA était placé sous la responsabilité d'un Comité Directeur composé des Ministres d'Énergie des Etats membres de la CEDEAO, soutenu par un autre Comité de Mise en Œuvre de Projets, comprenant les Directeurs Généraux des sociétés d'électricité et des Groupes de Travail, Technique et Institutionnel.

Par Décision A/DEC.18/01/06 du 12 Janvier 2006, le 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenu à Niamey a adopté la Convention portant création de la nouvelle Organisation de l'EEEOA. Cette nouvelle organisation fonctionnant comme une association des entités du secteur public et du secteur privé en Afrique de l'Ouest est devenue opérationnelle en juillet 2006 et s'est vue octroyer le statut d'institution spécialisée de la CEDEAO (Décision A/DEC.20/01/06), dirigée par un Secrétaire Général.

Les Statuts de l'EEEOA offrent le cadre de mise en place de sa structure de gestion qui favorise la coopération entre pays participants au nombre de quatorze (14) sur les quinze (15) que compte la communauté économique régionale (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

Les structures de gouvernance de l'EEEOA sont :

- a) **L'Assemblée Générale** qui est l'organe suprême de décision. Elle est composée des représentants de tous les pays membres de l'organisation.
- b) **Le Conseil Exécutif** qui fonctionne à mi-temps et dont la responsabilité est de définir les politiques et de surveiller les opérations de l'EEEOA ainsi que la planification de son futur développement. Il comprend douze membres dont le Secrétaire Général de l'EEEOA. Les représentants élus qui font partie du Conseil Exécutif sont les directeurs généraux des sociétés membres.
- c) **Les Comités Organisationnels (CO)**, au nombre de cinq (05), et composés d'experts techniques provenant des sociétés membres de l'EEEOA, apportent appui et expertise au Conseil Exécutif sur toutes les questions relatives : à la formulation de politiques communes de développement ; au maintien et à la mise à jour des procédures communes et des règles d'exploitation ; et aux études techniques et environnementales.

d) **Le Secrétariat Général** est l'organe administratif et technique chargé de la conduite des activités au quotidien de l'EEEOA. Il gère et coordonne une équipe de professionnels indépendants, en nombre restreint, en charge de l'exécution des tâches quotidiennes nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'EEEOA. Le personnel du Secrétariat Général de l'EEEOA exerce les attributions du Secrétariat à toutes les réunions des Comités Organisationnels et des Groupes de Travail ad hoc. Les consultants sont recrutés au besoin, à court terme, pour renforcer les capacités organisationnelles de l'EEEOA.

Le 5 juillet 2006, l'EEEOA a signé un accord de siège avec le Gouvernement du Bénin qui lui confère les privilèges et immunités diplomatiques nécessaires à son bon fonctionnement au service de l'ensemble des pays de la CEDEAO.

L'objectif stratégique de l'EEEOA est basé sur une vision dynamique de l'intégration de l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié. Ce marché régional unifié doit permettre d'assurer à moyen et long terme un approvisionnement d'électricité optimal, fiable et à un coût abordable aux populations des différents états membres.

Il est visé le bien économique collectif, grâce à une coopération à long terme dans le secteur de l'énergie et au développement des échanges transfrontaliers d'électricité. Pour ce faire et grâce à l'utilisation efficace des accords de coopération de l'organisation, l'EEEOA devra inciter toutes les sociétés d'électricité participantes à établir entre elles, des règles de pratiques communes auxquelles elles devront se conformer, dans les domaines de la planification, de la réalisation et de l'exploitation fiable et sécuritaire des réseaux électriques, ainsi que de la gestion des projets et des échanges d'informations.

Le Secrétariat Général de l'EEEOA bénéficie, dans le cadre du financement de son fonctionnement et de ses missions spécifiques, des fonds de diverses sources. On en distingue trois (3) essentiellement :

- Les contributions des sociétés membres ;
- Les donations de la CEDEAO ;
- Les dons d'autres bailleurs de fonds et de la CEDEAO.

La gestion financière de l'Institution est régie par le règlement financier adopté par le Conseil Exécutif de l'EEEOA. Un manuel de gestion financière décrit les procédures relatives à la mobilisation des ressources, la gestion des comptes bancaires et la gestion de la petite caisse. Les fonds mobilisés sont logés dans des comptes bancaires ouverts à cet effet. Les décaissements sont effectués à partir de ces comptes qui sont régulièrement suivis par le Département Administratif et Financier.

2. ESENTATION DES COMPTES

Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été élaborés selon les règles de la comptabilité publique et sont présentés selon les principes des normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS). Les principales méthodes et les principes comptables appliqués se présentent comme suit :

2.1 Règles et méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés sur la base des règles et méthodes comptables dont les grandes lignes sont résumées ci-après :

a) Base d'établissement des comptes

Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, conformément aux normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS).

En l'absence de normes internationales de comptabilité du secteur public qui s'appliquent spécifiquement à une transaction et à d'autres événements ou conditions, le Conseil Exécutif de l'EEEOA use de son jugement pour le développement et l'application d'une méthode comptable susceptible de produire des informations pertinentes pour les besoins de la prise de décisions par les personnes à qui sont destinés les états financiers qui :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'état des flux de trésorerie de l'entité,
- reflètent la réalité économique des opérations et d'autres événements ou conditions et non seulement la forme juridique,
- sont neutres, c'est-à-dire sans préjugés,
- sont prudents, et
- sont complets sur tous les faits substantiels.

Normes, amendements et interprétations établis mais non applicables et non encore adoptés par l'organisation

En 2011, le Conseil des Normes Internationales Comptables du Secteur Public (IPSASB) a finalisé l'IPSASB 32, Service Concession Arrangements : Grantor IPSAS 32 est effectif pour les états financiers annuels couvrant la période avant ou après le 1^{er} Janvier 2016.

Il n'y a pas d'autres interprétations IPSAS qui ne sont pas encore applicables qui seraient susceptibles d'avoir un impact matériel sur l'organisation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (biens - fonds et matériels) sont inscrites aux états à leur coût historique net des amortissements cumués et de la dépréciation accumulée.

La dépréciation est calculée sur une base linéaire à des taux estimés de manière à déterminer la valeur résiduelle de chaque élément sur une période donnée de sa durée de vie. Un taux de dépréciation plein est inscrit au titre de l'année d'acquisition. Aucun taux n'est inscrit au titre de l'année de cession. Les taux annuels appliqués à cet effet sont les suivants :

Ordinateurs	25 %
Équipements	14,20 %
Meubles et mobiliers :	
Résidences	33,33 %
Bureaux	25 %
Véhicules	20 %
Immeubles	2,86 %

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations est revue par rapport à leur dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles ne sont pas recouvrables. Si un tel fait quelconque existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer, le cas échéant, l'importance de la dépréciation.

Les provisions pour dépréciation sont prises en compte dans l'État de Performance Financière de l'exercice au cours duquel la dépréciation est identifiée.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des technologies brevetées et non brevetées, le savoir-faire et les logiciels. Ceux-ci sont capitalisés et amortis sur la base linéaire dans l'état de la performance financière sur la durée d'utilité ou sur la durée du droit.

d) Reconnaissance des recettes

Les contributions évaluées des sociétés membres sont reconnues quand elles sont approuvées par le Conseil Exécutif. Les contributions impayées durant la période sont reconnues comme créances après en avoir extrait toutes autres provisions.

D'autres recettes, incluant les coûts remboursables par les parties tierces, sont reconnues lorsqu'elles découlent d'un contrat, ou en l'absence d'un contrat, elles requièrent un reçu.

e) Inventaires

Les stocks sont valorisés au coût le moins élevé et à leur valeur nette de réalisation. Ce coût inclut toutes les dépenses directes subies par l'apport de la valeur des stocks de leur état courant à un état en-deçà des conditions normales d'exploitation.

f) Comptes Recevables (Recettes attendues et autres créances)

Les recettes attendues sont inscrites à leur valeur nominale et sont déduites, le cas échéant, des provisions pour créances irrécouvrables ou pertes estimées. La provision pour pertes est inscrite après la revue des montants impayés à la date d'établissement du bilan.

g) Instruments Financiers

L'EEEOA utilise seulement les instruments financiers non-dérivés dans ses opérations normales. Ces instruments financiers comprennent les comptes en banque, les certificats de dépôt, les comptes de créances et les comptes créditeurs. Tous les instruments financiers sont reconnus de façon appropriée dans l'état financier.

h) Devises étrangères

La plupart des opérations financières sont faites en FCFA qui constitue la monnaie fonctionnelle de l'EEEOA. Pendant l'exercice, les transactions sont traduites en monnaie de présentation des états financiers, Unités de Compte (UC) et les écritures sont passées sur la base du taux de conversion en vigueur le jour de la transaction ou selon un taux trimestriel moyen arrêté pour toutes les dépenses au cours du trimestre.

A la date d'établissement du bilan, les montants des actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont traduits en l'unité (UC) de compte au cours du jour. L'Unité de Compte (UC) est la monnaie de compte de toutes les Institutions de la CEDEAO. Les gains ou pertes résultant de la conversion en Unités de Compte sont pris en compte dans l'état de performance financière.

i) Subventions

Les subventions sont amorties sur leurs durées de vie utile et sont déduites de l'amortissement de l'exercice. Lorsque la valeur des actifs ainsi acquis se situe en deçà du

seuil de dépréciation arrêté par l'EEEOA, les valeurs monétaires des éléments d'actifs sont considérées comme recettes de l'exercice au cours duquel les subventions ont été octroyées. Les dons en espèces et subventions sont comptabilisées comme recettes dans les états financiers dès leur réception.

j) Régime de retraite du personnel

La contribution de l'EEEOA au régime de retraite du personnel (à l'exception du Secrétaire Général) est prise en compte dans l'état de la performance financière au fur et à mesure des différentes échéances. Dans le cadre de ce régime, l'employeur verse une contribution de 17% du salaire de base de l'employé dans un fonds de retraite.

L'EEEOA a mis de côté un montant de 25% du salaire annuel du Secrétaire Général comme indemnité de fin de service. Ce montant est pris en compte dans les états financiers chaque année.

k) Provisions

Des provisions pour les passifs et charges sont comptabilisées en prévision des cas où l'EEEOA serait appelée à honorer un engagement juridique ou implicite à la suite d'un événement antérieur, pour lequel l'EEEOA serait probablement obligé de régler. Le Secrétariat Général fait une estimation des ressources requises pour honorer ledit engagement à la date d'établissement de l'Etat de Situation Financière.

2.2 Notes explicatives

(Tous les montants sont exprimés en UC sauf indication contraire).

2.2.1 Recettes totales

La situation des contributions des membres s'analyse comme suit :

Libellés	2017	2016
Contributions des membres	4 615 569	4 443 925
Dons de EC	145 873	
Subventions reçues	-	1 338
Provisions des impayés sur contributions des membres au 31.12.2017	(1 054 429)	421 275
	3 707 013	4 866 538

Les contributions des sociétés membres de l'EEEOA se reconstituent comme suit au cours de la période :

Sociétés	2017	2016
PHCN – TCN - NIGERIA	1 437 445	1 446 864
VRA - GHANA	553 934	556 934
ECG	284 646	285 802
CI ENERGIES CÔTE D'IVOIRE	407 174	392 202
SENELEC	218 115	218 794
CEB	156 757	167 953

Sociétés	2017	2016
EDM	102 311	102 161
SOGEM	95 703	95 505
SONABEL	110 537	106 437
SBEE	95 891	94 785
CIE	46 857	46 309
CEET	94 988	82 973
NIGELEC	87 081	86 821
EDG	77 689	77 362
NAWEC	56 018	55 535
CONTOUR GLOBAL	50 303	49 779
CENIT ENERGIE LTD	46 857	46 309
EAGB	48 433	44 533
GRIDCo	88 315	88 064
LEC	46 858	46 310
NPA	46 857	46 309
KARPOWERSHIP	46 857	46 309
MAINSTREAM ENERGY	251 426	213 566
NEDCO	46 857	46 309
	<u>4 615 569</u>	<u>4 443 925</u>

2.2.2 Dépenses du personnel

Les dépenses du personnel chargé de la conduite des activités et des opérations à l'EEEO se reconstituent comme suit au cours de la période :

Libellés	2017	2016
Salaires du personnel	1 047 464	1 061 185
Rémunération des prestataires et du personnel temporaire	264 020	270 710
Indemnité d'installation	8 113	8 924
Remboursement des frais de scolarité	253 206	240 596
Frais divers	512 731	455 740
Contributions au fonds de retraite	165 097	167 161
Indemnité de départ du SG	20 135	42 369
Frais médicaux	34 711	23 604
Frais de formation	75 272	7 193
	<u>2 380 749</u>	<u>2 277 482</u>

Les frais divers représentent d'autres frais de personnel tels que les indemnités de congé au pays d'affectation ou au pays d'origine.

2.2.3 Frais généraux

Les dépenses de fonctionnement à la clôture de l'exercice se présentent comme suit au 31 décembre 2016 :

Libellés	2017	2016
Imprimerie et matériel de bureau	75 545	59 614
Réparation et entretien	96 661	68 916
Services d'utilité publique	22 162	14 189
Loyer	23 313	28 914
Transports	70 526	76 596
Frais d'audit et autres	21 954	41 084
Impôts et taxes	37 579	18 556
Frais de consultation	37 773	43 572
Licences informatiques des logiciels	15 319	1 797
Perte sur cession d'actifs non-courants	33 421	-
	<u>434 252</u>	<u>353 238</u>

2.2.4 Dépenses administratives

Les dépenses de fonctionnement enregistrées dans la rubrique « Dépenses administratives » à la clôture de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Libellés	2017	2016
Publicités, relations publiques	159 236	46 141
Frais d'affranchissement et de communication	71 896	93 061
Missions officielles	585 332	762 850
Fournitures et matériels de conférence	3 888	7 139
Services de traduction	49 007	51 027
Frais de réception/représentation pour les retraités	69 681	69 568
Recrutement	2 141	78
Facilitation du projet	-	-
Coopération technique avec les organisations internationales	26 592	10 049
	<u>967 773</u>	<u>1 039 912</u>

2.2.5 Réunions du Conseil Exécutif et des Comités

Les dépenses relatives à l'organisation et à la tenue des sessions du Conseil Exécutif et des Comités se détaillent comme suit :

Libellés	2017	2016
Réunions du Conseil Exécutif	179 688	140 075
Comité Technique et d'Exploitation	77 381	118 038
Comité de planification stratégique et environnemental	211 619	144 839
Comité des Finances	34 712	31 763
Ressources Humaines et de la Gouvernance	26 882	10 004
Comité de distribution	15 777	10 390
Frais de douane du véhicule du président du conseil exécutif	62 745	11 692
	<u>608 804</u>	<u>466 801</u>

2.2.6 Activité financière

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Produits financiers	24 586	18 205
Charges/ Dépenses financières	<u>(313 601)</u>	<u>(185 539)</u>
Dépenses financières nettes	<u>(289 015)</u>	<u>(167 334)</u>

Dépenses financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Frais bancaires	1 704	1 723
Différences de change	<u>311 897</u>	<u>183 816</u>
	<u>313 601</u>	<u>185 539</u>

2.2.7 Immobilisations incorporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations incorporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

	<u>Soldes au 01.01.2017</u>	<u>Additions Dotations</u>	<u>Cessions/ Reprises</u>	<u>Transferts/ Cessions</u>	<u>Soldes au 31.12.2017</u>
VALEURS BRUTES					
Immobilisations incorporelles	396 939	-	-	-	396 939
Travaux en cours	16 914				16 914
	<u>413 853</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>413 853</u>
AMORTISSEMENTS					
Immobilisations incorporelles	(379 105)	(17 832)	-	-	(396 937)
Total des amortissements	<u>(379 105)</u>	<u>(17 832)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(396 937)</u>
Valeur nette	<u>34 748</u>	<u>(17 832)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>16 916</u>

2.2.8 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations corporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

	<u>Soldes au 01.01.2017</u>	<u>Additions Dotations</u>	<u>Cessions/ Reprises</u>	<u>Transferts/ Cessions</u>	<u>Soldes au 31.12.2017</u>
VALEURS BRUTES					
Constructions	335 161	-	-	-	335 161
Matériels informatiques	216 772	-	-	-	216 772
Equipements, meubles et mobiliers	108 462	-	-	-	108 462
Véhicules	479 845	135 578	(41 776)	-	573 646
	<u>1 140 239</u>	<u>45 584</u>	<u>(41 776)</u>		<u>1 234 041</u>
AMORTISSEMENTS					
Constructions	(57 456)	(9 576)	-	-	(67 032)
Matériels informatiques	(196 038)	(10 363)	-	-	(206 401)
Equipements, meubles et mobiliers	(75 788)	(6 535)	-	-	(82 323)
Véhicules	(389 456)	(73 319)	8 355	-	(454 420)
Total des amortissements	<u>(718 747)</u>	<u>(99 793)</u>	<u>8 355</u>	<u>-</u>	<u>(810 185)</u>
Valeur nette	<u>421 492</u>	<u>(54 204)</u>	<u>(33 421)</u>	<u>-</u>	<u>423 856</u>

2.2.9 Trésorerie

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dépôts à vue	1 095 735	1 187 418
Caisses	776	24 053
	<u>1 096 511</u>	<u>1 211 471</u>

2.2.10 Autres Créances les membres et les tiers

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Contributions attendues des sociétés membres	2 565 588	2 452 812
Provision pour créances douteuses	(2 319 092)	(1 264 664)
	<u>246 496</u>	<u>1 188 149</u>
Avances aux fournisseurs	-	28 187
Avances au personnel	31 899	61 314
	<u>278 395</u>	<u>1 277 649</u>

2.2.11 Autres créances sur les projets

Ce sont les dépenses occasionnées par divers projets financés par les bailleurs de fonds et dont l'exécution est assurée par l'EEEOA. Ces dépenses seront remboursées à l'EEEOA. Elles se reconstituent comme suit :

	2017	2016
Projet CEDEAO – Guinée Bissau	5 375	5 210
Projet CEDEAO – Guinée Conakry	11 261	11 667
Projets Banque Mondiale	27 304	28 453
Programme USAID aux membres de l'EEEOA		
North Core	11 922	13 865
Autres projets	202 480	327 682
	<u>258 342</u>	<u>386 877</u>

2.2.12 Charges constatées d'avance

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2017	2016
Formation USAID	-	-
Assurance	9 693	8 554
Loyer (Résidence du SG & Guest - House)	12 378	10 399
Télécommunications (Caution)	-	-
Internet	24 886	20 207
	<u>46 957</u>	<u>39 160</u>

2.2.13 Comptes créditeurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2017	2016
Honoraires des auditeurs	8 055	7 500
Autres comptes à payer	472 104	656 427
	<u>480 159</u>	<u>663 927</u>

2.2.14 Provision pour indemnité de départ

Il s'agit du montant cumulé des dotations faites par l'EEEOA au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	30 766	11 248
Dotation de l'exercice	24 932	19 518
	<u>55 697</u>	<u>30 766</u>

2.2.15 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les opérations enregistrées dans la rubrique « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2016 :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Surplus net pour la période	(1 060 333)	422 459
Réajustement des postes hors caisses		
Dépréciation	117 625	149 493
Amortissement des subventions d'équipement	(10 180)	(10 181)
Profit sur vente d'immobilisations	33 421	-
Variations de fonds d'exploitation :		
Accroissements/Diminution des recettes attendues des opérations de change	960 775	(25 824)
Accroissement)/Diminution Autres recettes	128 535	104 206
Accroissement Prépaiement	(7 797)	10 907
Accroissement comptes payables	(166 361)	81 070
Accroissement du compte pour l'indemnité de départ	24 932	19 518
Produits d'exploitation	<u>20 616</u>	<u>(751 646)</u>

2.2.16 Déficit de l'exercice

L'analyse de la performance financière de la période sous revue révèle un déficit net d'un montant de 1 081 406 UC contre un surplus net de 422 458 UC en 2016. Ce déficit a été transféré sur les fonds cumulés à la clôture de l'exercice 2017.

2.2.17 Solde de fonds cumulés

Il s'agit de la situation des fonds cumulés qui s'élèvent à 1 585 118 UC au 31 décembre 2017 contre 2 666 524 UC à la clôture de l'exercice 2016.